

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 123

présenté par
Mme Janvier

à l'amendement n° 107 de Mme Perrine Goulet

APRÈS L'ARTICLE 2

I. – Substituer au mot :

« les »,

le mot :

« des ».

II. – En conséquence, substituer à l'avant-dernière occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel